

Le Havre le 07 septembre 2009

Texte d'intervention présenté par Patrick Auger (membre du MNLE, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement), pour la "Réunion de synthèse et de propositions" du Grenelle de l'Estuaire, le 14 septembre 2009.

A l'horizon 2020, abaisser les rejets de CO2 dans l'estuaire et non les augmenter...!

La Presse havraise a récemment rendu compte, sous les titres "*Le CO2, un gaz bien en chaire*" (1^o juillet 2009, page 8), "*Nouvelle ère pour le CO2*" et "*Le Havre lance un projet de démonstrateur*" (2 juillet 2009, haut et bas de page 47), de l'intention de M le maire du Havre, Président de la Codah, d'un groupe d'entrepreneurs de l'agglomération ainsi que d'établissements universitaires, de créer au Havre, une "*chaire industrielle*" consacrée aux captage, transport et stockage du dioxyde de carbone (CO2). Ce projet a reçu l'aval du Premier ministre M. Fillon pour qui il "*représenterait un enjeu important à la fois au niveau régional, mais aussi national*". L'élévation des rejets de ce gaz, qui accentue l'effet de serre et représente un des facteurs éleveurs de la température moyenne globale régnant sur la planète, justifie l'opportunité d'une telle décision. Cependant, les articles cités précisent que ces décideurs ont aussi le projet de doubler la masse des rejets de CO2 dans notre région havraise, passant de 10,7 Mt (valeur 2005, 3^o place en France) à 20Mt d'ici 2020, par la réalisation entre autres, de nouvelles centrales thermiques à charbon dans l'estuaire. L'annonce de cette "*chaire industrielle*" servirait-elle alors de biais pour "*une acceptabilité sociale*" de ces implantations polluantes et de l'absence d'efforts des entrepreneurs pour abaisser leurs rejets industriels ?

Les conséquences environnementales de la réalisation de telles perspectives seraient désastreuses, et en opposition totale avec les termes de la loi Grenelle 1 adoptée tout récemment par le Parlement et qui engage le pays et donc notre agglomération, à diviser par quatre l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050, soit un abaissement de 3% par an.

Dans l'intérêt sanitaire même de la population, l'urgence actuelle pour notre estuaire comme pour la planète, n'est-elle pas de voir s'abaisser les émissions de gaz polluants et à effet de serre (dont le CO2) et non de voir programmée leur augmentation ? D'autant que la recherche, la conception, la mise en œuvre mutualisée de processus industriels actuels et futurs d'outils de dépollution, peuvent être créatrices de formation et d'emplois qualifiés dans notre agglomération. On comprendra pourquoi ce contexte impose d'urgence un débat public ; la population concernée ne peut être écartée des prises de décision dans ce domaine.

Patrick Auger